



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
POL-INT-001-03

Colomars, le 09 Mai 2011

Entreprise familiale spécialisée dans la fabrication et la vente de mobilier professionnel pour les collectivités, hôtels et restaurants nous sommes depuis toujours engagés sur la voie du développement durable.

Depuis sa création, l'entreprise a toujours privilégié le tri de ses déchets et leur récupération. Nous nous devons, eu égard aux générations futures, d'avoir une vision globale de l'impact de notre activité sur l'environnement.

Dans le cadre de notre activité, nous avons des responsabilités :

- ☀ Utiliser nos compétences pour concevoir et fabriquer des meubles dans le respect de l'environnement.
- ☀ Mobiliser notre savoir faire pour réaliser l'achat, la revente et le stockage de produits finis en tenant compte de l'aspect environnemental.
- ☀ Intégrer l'aspect environnemental dans l'organisation de notre entreprise au travers de l'engagement de l'ensemble du personnel.

En tant que Gérant de la SARL 2IM AHL, je m'engage, avec l'appui du personnel et des partenaires de l'entreprise à mettre en place des actions en faveur de la protection de l'environnement :

- 1°) Respecter la réglementation environnementale en vigueur et les autres exigences auxquelles nous souscrivons,
- 2°) Inscire notre démarche environnementale dans une dynamique d'amélioration continue,
- 3°) Mettre en place les moyens nécessaires à la prévention de la pollution,
- 4°) Promouvoir l'économie d'énergie et de matières premières ainsi que l'amélioration de la gestion des déchets,
- 5°) Rechercher des matériaux et des produits respectueux de l'environnement,
- 6°) Sensibiliser le personnel à cette politique environnementale afin qu'elle devienne un élément essentiel de notre culture d'établissement,
- 7°) Fournir au responsable en charge du fonctionnement du Système de Management environnemental des moyens suffisants pour la réalisation de ces objectifs.

Christian AUROGALLO
Gérant de la SARL 2IM AHL